

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

Paraissant tous les trois mois

---

TOME XXV (1900)

---

NOTES ET MÉMOIRES

---

COMPTES RENDUS DES SÉANCES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

---

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

---

1900



M. SAINT-LAGER rappelle qu'à la séance du 10 octobre 1899, il avait montré deux pieds de *Crepis*, cueillis par M<sup>l</sup><sup>e</sup> Chevallier au Planau de la Salette (Isère), et qui lui avaient paru être le *Crepis alpestris*. Un nouvel examen fait sur des spécimens plus nombreux et en meilleur état, récoltés dernièrement dans la même localité, a montré que cette Cichoriacée est une variété humble, monocéphale et non glanduleuse, de *Crepis grandiflora*, qui ne semble pas avoir été décrite par les floristes. Elle n'a pas au sommet de la tige et sur les folioles involucreaux l'indument blanchâtre qui caractérise *Cr. alpestris*; elle diffère encore de celui-ci par la présence d'auricules filiformes à la base des deux feuilles caulinaires inférieures. En parcourant le pâturage où croît cette plante, Mlle Chevallier a pu cueillir, dans les parties plus fertiles du terrain, des sujets qui tendaient manifestement à se rapprocher de plus en plus de la forme ordinaire du *Cr. grandiflora*.

M. le Président annonce que M. Francisque Morel vient d'obtenir le grand prix au concours institué à l'Exposition de Paris pour les plans de Jardin. Ce succès est d'autant plus remarquable que notre Collègue était en concurrence avec vingt-sept horticulteurs paysagistes. M. Fr. Morel a aussi obtenu un premier prix dans une autre section pour sa collection de Clématites hybrides.

---

### SÉANCE DU 27 JUILLET 1900

---

PRÉSIDENCE DE M. Nis. Roux.

La Société a reçu :

Wien : Zool. botan. Gesellschaft; Verhandl. L, 7. — Nederlandsche Kruidkundig Archief : Verslagen 3<sup>e</sup> série II, 1. — Odessa : Club alpin de Crimée; Bull. 6-7. — Journal de botan. dirigé par L. Morot; XIV, 4.

#### COMMUNICATIONS.

M. AUDIN fait connaître les résultats d'une enquête qu'il a faite, de concert avec M. Cl. Roux, en plusieurs parties du

Beaujolais, dans le but de rechercher les causes du jaunissement prématuré des feuilles appelé chlorose. Nos deux collègues ont constaté que cette maladie ne se produit pas, ou très rarement, sur les plants américains, *Riparia*, *Violla*, *Rupetris*, employés comme porte-greffes, dans les parties du vignoble beaujolais dont la terre est formée par la désagrégation des roches siliceuses (granite, gneiss, schistes amphiboliques), et qu'elle se manifeste, au contraire, avec une intensité variable sur les mêmes cépages plantés dans les terrains jurassiques du Bas-Beaujolais, puis dans ceux de Charentay, Bussièrès près de Saint-Lager, Lancié, Corcelles, enfin dans la partie méridionale de Saône-et-Loire, c'est-à-dire dans le Mâconnais. Après avoir indiqué les bons effets obtenus par l'emploi du sulfate de fer comme amendement du sol, M. Audin demande s'il faut admettre comme fondée l'opinion qu'il a entendu émettre par un viticulteur, lequel attribue une action préservatrice à l'oxyde de fer naturellement contenu dans la terre des vignobles restés indemnes. (Voir aux *Notes et Mémoires*.)

M. SAINT-LAGER répond que l'opinion relatée par M. Audin a été déjà soutenue par d'autres viticulteurs en vertu d'une assimilation erronée entre la chlorose, ou pâleur verdâtre des femmes anémiques, et l'*Achlorose* ou jaunissement des feuilles par suite de l'atrophie de la matière verte, dite chlorophylle. Celle-ci, comme l'a prouvé Arm. Gautier, est absolument dépourvue de fer.

Au surplus, MM. Chauzit, Foex, Viala et Ravaz, ont montré que l'achlorose se produit sur les vignes plantées dans les terres rouges des Charentes, de la Bourgogne et du midi de la France, lorsque ces terres ferrugineuses contiennent une quantité de carbonate calcaïque atteignant ou dépassant 12 %.

A ce motif fourni par l'observation, il est facile d'ajouter d'autres arguments encore plus décisifs empruntés à la chimie. Il est certain que le sesquioxyde de fer, dont l'énergie basique est extrêmement faible et qui ne forme pas des combinaisons stables avec l'acide carbonique ni avec l'acide silicique, n'exerce aucune action chimique sur le carbonate de chaux, lequel, ne l'oublions pas, est l'ennemi qu'il faut terrasser. Or, les sels ferriques solubles dans l'eau ont précisément ce pouvoir, comme le prouve une expérience bien simple qui ne dure pas plus de

cinq minutes, soit dix minutes de moins que pour faire un sonnet, comme aurait dit l'Oronte de Molière. Si dans une solution de sulfate ferrique on projette peu à peu du carbonate de chaux en poudre, on voit se produire aussitôt un dégagement d'acide carbonique et un dépôt de sesquioxyde de fer et de sulfate de chaux. La liqueur, rouge avant l'opération, est à la fin décolorée. Pareille réaction ne se produit pas si on projette le carbonate de chaux dans une solution verte de sulfate ferreux ; ce qui nous apprend que l'effet utile, c'est-à-dire la transformation du carbonate en sulfate de chaux, n'est obtenu que lorsque le sulfate ferreux mis dans la terre est devenu sulfate ferrique après suroxydation. Le sulfate de chaux, à cause de sa parfaite neutralité, ne diminue pas l'acidité des sucs végétaux et n'est pas une cause indirecte de l'atrophie de la matière verte des feuilles, comme le carbonate de chaux qui, par sa prédominance basique, est nuisible à certaines plantes appelées calcifuges pour ce motif. L'innocuité du sulfate de chaux a d'ailleurs été démontrée par la culture de plants américains dans une terre granitique additionnée de 25 % de gypse et, d'autre part, dans semblable terre additionnée de même quantité de carbonate de chaux. Les feuilles ont jauni dans ce second lot et sont restées vertes dans le premier.

L'explication qui vient d'être donnée de la modification avantageuse que produit le sulfate de fer dans les sols calcaires a une grande importance, d'abord parce qu'elle dissipe les incertitudes qui existent encore dans l'esprit de quelques viticulteurs en ce qui concerne la cause et le traitement efficace de l'achlorose ; en second lieu parce qu'elle indique les limites au delà desquelles le remède n'est plus pratiquement applicable, c'est-à-dire lorsqu'il faudrait employer des doses énormes de sulfate de fer dans les sols qui contiennent jusqu'à 80 % de carbonate de chaux, comme il arrive dans certaines terres crayeuses. La même difficulté empêche pratiquement d'amener cette sorte de sols au moyen de l'addition d'argile afin d'abaisser la teneur en carbonate de chaux à la proportion de 5 %. C'est surtout dans ce cas qu'il convient d'employer comme porte-greffes les plants dont la résistance est connue par une longue expérience.

---